



Retirer sa plainte suite perte de carte et retrait frauduleux.

Par **QUILICI**, le **13/08/2008** à **00:32**

Bonjour,

J'ai déposé vendredi 08/08/08 une plainte contre x pour perte de ma carte bancaire et pour des retraits frauduleux sur ma carte.

J'ai appris ce soir que c'était en fait mon ex-petite amie dont j'ai eu des nouvelles ce soir et qui après avoir su que j'avais porter plainte a eu peur et m'a avoué la vérité. Elle va bien sûr me rembourser.

Je souhaite en fait retirer ma plainte mais j'ai lu que la plainte n'arrêtait pas spécialement les investigations et les poursuites pénales.

Que puis-je faire? Je ne veux pas lui causer de souci car j'ai encore des sentiments pour elle d'autant plus qu'elle s'est engagé à me rembourser les sommes?

Si je laisse ma plainte, il ne la retrouveront peut-être jamais par contre si je la retire en expliquant mon histoire, je doute qu'il vont me demander son nom et que'elle risque d'être poursuivi.

Que faire? Il y a une option où elle peut échapper à tout cela et une autre où elle sera poursuivi.

Aidez-moi SVP. Merci.

Par **Tisuisse**, le **13/08/2008** à **09:20**

Une fois la machine judiciaire lancée, il est difficile de l'arrêter. A mon avis, vous pourrez toujours retirer votre plainte (vous rétracter) mais seulement quand la personne vous aura remboursé en totalité les sommes détournées. Vous pouvez annoncer cela à votre ex-petite-amie et que c'est la condition incontournable de ce retrait.

Pour éviter toute récidive, faites changer votre carte et son code par votre banque.

Pourquoi voudriez-vous que la justice ne la retrouve pas ? Elle est partie pour l'étranger ? La justice a des moyens très efficaces pour retrouver les délinquants. Sachez que, même si vous, vous retirez votre plainte, le Procureur, au nom de la protection de la société, peut maintenir les poursuites, donc la solution n'est pas là.

Par **QUILICI**, le **13/08/2008** à **10:47**

Merci pour votre réponse.

Mon ex-petite amie est tétanisé à l'idée de se retrouver au commissariat.

Par conséquent, je pensais qu'en retirant une plainte, l'affaire était alors classé sans suite.

Je suis inquiet parce que j'ai également peur qu'il m'accuse de complicité ou qu'il pense que je suis à l'origine des retraits.

Merci

Par **Tisuisse**, le **13/08/2008** à **11:22**

L'enquête le dira.

Quand à votre ex, lorsqu'on commet un délit, on en accepte les conséquences. Sachez cependant que la justice tient compte de la réparation faites du coupable au profit de la victime et des regrets réels éprouvés par le ou la, coupable.

A mon avis, ne lachez rien tant que vous n'êtes pas totalement remboursé, il sera temps, ensuite, de solliciter l'abandon des poursuites.

Par **QUILICI**, le **13/08/2008** à **20:11**

Je comprends mais comprenez que c'est mon ex mais en fait, on se remet ensemble 1 mois

sur 2 et nos sentiments sont encore là...c'est la mère de mon enfant.

Je me disais qu'au pire, je prendrais sur moi et dirait que c'est moi qui ai effectué les retraits et dans ce cas que risque car du coup j'aurais pour l'état fait une fausse déclaration et une tentative d'escroquerie...

Merci

Par **Tisuisse**, le **13/08/2008** à **23:10**

A mon avis, ne faites pas cela. La procédure risquerait de se retourner contre-vous pour accusations mensongères.

Par **Berni F**, le **14/08/2008** à **08:00**

racontez ça aux policiers (ou au procureur) et dites leurs que c'est arrangé : je ne pense pas que ça vaille la peine de leur mentir.

si 90 % des plaintes sont classées sans suite... c'est bien parce que ça les ennuie de les traiter (ou, dirons nous qu'ils ont autre chose à faire), avec un tel prétexte, ça m'étonnerais qu'ils persistent.

Par **QUILICI**, le **14/08/2008** à **11:46**

Le problème est que si je raconte cela aux policiers, j'ai peur qu'il m'accuse de tentative d'escroquerie et si je dis que c'est ma petite amie, j'ai peur qu'il me demande son nom pour l'auditionner.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **11:51**

De toute façon, vous ne voulez pas écouter les conseils qui vous sont donnés sur ce forum et vous risquez gros à vouloir vous rétracter et déclarer des choses fausses et retirer votre plainte tant que les sommes n'ont pas été intégralement remboursées (voir mes messages précédents). Une fois ces sommes remboursées, le retrait sera accepté par la justice et il n'y aura pas de suite. Maintenant, c'est à vous de voir.

Par **QUILICI**, le **14/08/2008** à **13:01**

Non j'écoute vos conseils mais j'ai énormément peur pour elle comme pour moi...les retraits

qu'elle a fait sur les distributeurs ont été faits quelques minutes après que je l'ai déposé à la gare...on doit donc obligatoirement être ensemble sur des vidéos...voilà mon inquiétude. J'ai peur qu'il demande les vidéos de la banque où elle apparaît avec moi quelques minutes avant car j'avais garé mon scooter devant (la banque est en face de la gare) et ensuite on me voit partir certainement et c'est là qu'elle a opéré les retraits sur cette même banque.

Je vous écoute contrairement à ce que vous dites, simplement je ne veux pas être complice de quoi que ce soit et préfère que l'affaire soit réglé. Mon argent elle me le rendra, ça c'est certain.

J'ai eu ma banque qui me dit que je serais remboursé sous un mois environ..donc vous me dites qu'à ce moment là, l'affaire sera classé??

Par **Berni F**, le **14/08/2008** à **15:59**

ah oui... je comprend votre crainte !

si vous voulez vous disculper, commencez par dire à votre banque que vous avez trouvé l'explication, et que vous allez retirer la plainte !

le fait de vous rétracter le plus vite possible (et surtout de ne pas encaisser l'argent) est votre meilleure chance : on présumera normalement que vous êtes de bonne foi, et a la limite, je ne vois pas, dans ce cas, comment prouver que vous avez cherché à escroquer la banque (ou quelque chose du genre)

par contre, si vous ne dites rien et que vous encaissez l'argent... la, vous risquez gros !

si vous ne voulez vraiment pas mettre en cause votre amis (au risque qu'elle ne vous rembourse jamais) a la limite, vous n'avez qu'à dire que vous lui avez prêté la carte et que vous avez oublié... le policier vous sermonnera peut être au prétexte qu'elle est censé être personnelle, mais ça, c'est pas grave. mais surtout, faite le avant que la banque ne rembourse!

cette "tactique" est a mon avis inattaquable.

par contre la banque risque de vous demander des frais pour cette "erreur" puisqu'elle aura engagé, de votre fait, des frais inutiles, si on considère cette version.

Par **QUILICI**, le **14/08/2008** à **16:18**

Que vouslez-vous dire par "vous risquez gros?"....je ne sais plus quoi faire, j'en dors pas la nuit car si j'ai bien compris, le fait de retirer la plainte n'arrête pas les procédures....

Je suis perdu!!! Aidez-moi SVP car là je sens que je vais entrer dans une dépression impressionnante...

Merci

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008 à 16:21**

Lisez donc le message de Berni F. Il vous apporte une autre solution parfaitement valable.

Par **QUILICI**, le **14/08/2008 à 16:33**

C'est ce que je compte faire mais je pense qu'il voudront auditionner mon amie qui ne veut pas et elle est déjà en dépression parce que bi-polaire...

Vous pensez qu'il me laisseront dire cela sans que je divulgue son identité???

Ou encore si je dis que c'est moi qui ai ait les retraits, ils trouveront cela louche?? Non?

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008 à 16:40**

Apparamment vous restez sur vos positions et c'est votre droit mais que souhaitez-vous qu'on vous dise en plus. Les réponses qui vous sont apportées sont des réponses "au regard de la loi" et rien d'autre. Ici, ce n'est pas le comptoir du café des sports où on refait le monde à coup de "on dit que..." "on m'a dit que...". Je sais, les réponses qui vous ont été données ne sont pas forcément celles que vous attendiez mais ce sont les seules valables si vous ne voulez pas aller au casse-pipe tous les 2, votre amie et vous. Alors maintenant, comme le disent Chevallier et Laspalès : c'est vous qui voyez !

Par **Berni F**, le **14/08/2008 à 16:43**

pour ma part, je n'ai plus rien à ajouter !
il va falloir vous débrouiller avec ça QUILICI

Par **QUILICI**, le **14/08/2008 à 16:45**

Ne vous énervez pas SVP, moi je suis prêt à aller au casse-pipe mais pas elle!!! J'ai qu'une envie c'est d'aller au commissariat mais que dire pour éviter le moindre problème, c'était là ma question...je suis désolé de vous importuner mais je n'ai aucun recours et croyez moi quand je vous dis que je suis en détresse....

Par **QUILICI**, le **14/08/2008 à 16:47**

Je suis désolé de vous avoir importuné mais je suis en detresse et mon amie ne veut pas

m'accompagner, elle est tétanisée...je suis désolé si vous pensez que je suis un mauvais mais je suis complètement déboussolé au point de ne pouvoir travailler...tellement cette histoire me ronge l'esprit...